



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
071-219102233-20240626-VI-DEC-2024-077-DE
Date de l'acte : 26/06/2024
Date de réception en préfecture : 26/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-077

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 33

Objet : Budget principal 2024 – Décision modificative n° 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY, M. Olivier SIGMAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEC-2024-077-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Vu la délibération n° VI-DEL-2024-049 du 4 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonction support en date du 18 juin 2024,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2024 en fonctionnement et en investissement, afin de répondre au plus près à la réalité des besoins.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 5 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Turlotte, Mmes Binet-Dézert, Commeignes) et 7 abstentions (MM. Bayart, Ghenaïm, Marcelin, Méziane, Mmes Royère, Tartarin, Tran Quoc Hung)

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2024 qui s'équilibre en fonctionnement à 0,00 € et à 600 428,00 € en investissement.

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES SPECIFIQUES	-20 000,00 € 20 000,00 €	
TOTAL		0,00 €	

En investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
041 20 21 23	OPÉRATIONS PATRIMONIALES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00 € 234 814,00 € 846 153,00 € - 980 539,00 €	
TOTAL		600 428,00 €	
041 13	OPÉRATIONS PATRIMONIALES SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT		500 000,00 € 100 428,00 €
TOTAL			600 428,00 €



Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 01 JUL 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.